FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE

RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20250203-2025-01-DE
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025

Publié le 5 février2025

Délibération du Conseil Municipal du 3 février 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 2
Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
28 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2025-01 Délibération relative à une demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de loisirs adaptée et d'un parcours santé inclusif

Rapporteur : Raphaël DELOIN

La commune souhaite aménager les extérieurs de l'espace François Baraduc, salle omnisports, avec l'implantation d'une aire de jeux pour enfants et d'un parcours santé multigénérationnel inclusif. Ce projet a été estimé 109 143,02 € HT.

La Dotation de d'Equipement des Territoires Ruraux finance de 25% à 60% les projets de construction et rénovation des équipements de sports, de culture et de loisirs dans son axe « équipements d'intérêt sportif, culturel et de loisirs » dont le montant est compris entre 30 000 et 475 000 € HT.

Le Département du Rhône finance des projets d'investissement dans le cadre du partenariat territorial.

Le projet d'aménagement des espaces extérieurs de l'espace François Baraduc est donc détaillé comme suit :

DETR 39,40 %	43 000,00 €

Département 39,40 %	43 000,00 €
Autofinancement de la commune 21,20 % :	23 143,02 €

Le planning opérationnel pourrait être le suivant :

dépôt initial des dossiers de subvention :	1er trimestre 2025
validation dossier entreprises	2è trimestre 2025
travaux :	2è trimestre 2025

Véronique BOUCHARD demande quels aménagements ont été retenus.
Raphaël DELOIN explique avoir travaillé sur un cahier des charges respectant l'enveloppe attribuée. Le dossier de demande de subvention peut être déposé jusqu'au 31 janvier, puis peut être complété si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération telle que présentée ;
- **DE VALIDER** le plan de financement proposé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des différents financeurs : Département et DETR.

Le Maire
Diogène BATALLA

Le secrétaire de séance
Rémi BROSSIER